

Voirie - Marché annuel de fournitures de signalisation verticale

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Pour les besoins en signalisation routière de la Ville, sont mis en place chaque année 1 000 à 1 500 panneaux, flèches directionnelles, plaques de rues et leurs supports pour un montant estimé entre 500 000 F et 1 000 000 F.

Il s'agit soit de signalisations nouvelles, soit de remplacement de signalisations vétustes, endommagées ou accidentées.

Le précédent marché comportant une clause de tacite reconduction sur 3 ans est arrivé à échéance.

Il convient donc de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la 7^{ème} Commission, le Conseil Municipal autorise M. le Député-Maire à signer le (ou les) marché(s) à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service et avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 1992.